

Info-tri

La loi AGEc prévoit la mise en place d'une signalétique universelle, destinée à faciliter le tri des emballages par le consommateur.

L'objectif est d'inciter le consommateur final à déposer tous ses emballages dans le bac de tri adapté et ainsi développer les filières de recyclage. Cette signalétique de tri harmonisée (Triman et Info-tri) doit être apposée obligatoirement sur tous les emballages ménagers⁽¹⁾ depuis le 1^{er} janvier 2023 et au plus tard le 9 mars 2023 (loi AGEc, Art.17).

Cette nouvelle signalétique accompagne le Triman et indique clairement au consommateur où trier son produit, son emballage ou son appareil usagé. L'Info-tri est en cours de déploiement depuis l'été 2022 sur une grande quantité de produits. Il s'agit des produits qui sont soumis à la filière REP : les emballages, les vêtements, les meubles, les appareils électriques et électroniques, les jouets, les médicaments, etc.

Désormais, un simple coup d'œil suffit pour savoir où déposer ses produits, emballages et appareils usagés. Et si un doute persiste ou si l'Info-tri n'apparaît pas encore sur un produit, le site quefairedemesdechets.gouv.fr propose un simulateur qui recense l'ensemble des possibilités de destination des produits et appareils usagés dont on tape le nom dans la barre de recherche.

Lorsqu'un produit ou un emballage est trié, son cycle de vie se poursuit. Il peut alors être :

- réutilisé, pour prolonger sa durée d'usage ;
- réparé, pour être donné ou revendu et faire le bonheur d'un autre usager ;
- recyclé, il est transformé en un nouveau produit ;
- faire l'objet d'une valorisation énergétique.

HARRY PLAST propose maintenant ses productions avec le logo Triman (intégrer photo du logo sur nos enveloppes) qui informe sur les nouvelles consignes de tri sélectif et ce conformément aux obligations réglementaires de la loi AGEc.

En tant qu'utilisateur et professionnel, de votre côté et si ce n'est déjà fait, vous devrez adhérer à Léko-organisme également pour être en conformité avec la loi AGEc : <https://producer-app.affiliate.leko.eco/fr>

CHARTE INFO-TRI

L'accroche « le tri + facile » décrit immédiatement le bénéfice. Plébiscitée par les consommateurs lors des pré-tests, l'accroche a une valeur servicielle attribuée à la marque.

Le Triman est obligatoire et indissociable du cartouche Info-tri.



La mention « bac de tri » (ou « tri verre » pour les emballages en verre) désigne clairement la destination des papiers et des emballages, quels qu'ils soient.

Tous les éléments séparables à la consommation doivent être représentés et séparés par un signe +.

(1) les bouteilles de boisson en verre ainsi que les emballages et papiers de petite taille peuvent faire l'objet d'exemptions ou d'adaptations de l'obligation de signalétique (voir Guide de l'Info-tri disponible sur votre espace client)



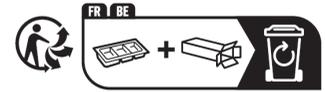
4 étapes pour construire votre Info-tri

1

CHOIX DE LA VERSION ADAPTÉE A LA MISE EN MARCHÉ

Parmi toutes les déclinaisons proposées et utilisables au choix, une modularité adaptée à vos besoins :

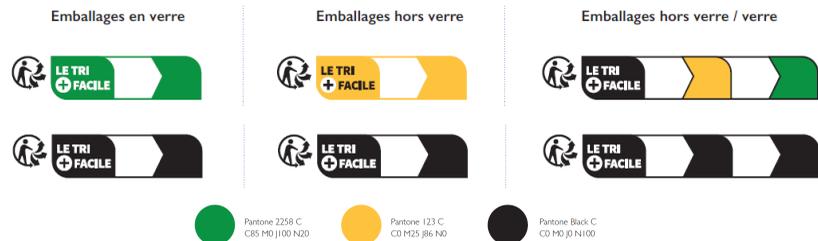
- ⇒ Emballage mis en marché **en France uniquement** :
version avec texte et/ou pictogrammes.
- ⇒ Emballage multilingue mis en marché **en France et à l'étranger** :
version sans texte avec pictogrammes et l'ajout d'un onglet « FR » obligatoire.



2

CHOIX CHROMATIQUE

- ⇒ **Couleurs**
 - Vert pour les emballages en verre
 - Jaune pour les emballages hors verre
- ⇒ **Monochrome**
Couleur de votre choix.



3

COMPOSITION DE L'INFO-TRI

4 éléments à associer :

TRIMAN + CARTOUCHE + ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE + DESTINATION

4

CHOIX DU FORMAT

⇒ 3 configurations possibles : horizontale, bloc ou verticale.



Horizontale



Bloc



Verticale

⇒ 2 formats possibles : un format standard et un format compact.

